



Bourg-en-Bresse, le 23 août 2018

les Marronniers

Association de gestion du Restaurant Inter-administratif

2 Bis rue des marronniers

01000 Bourg-en-Bresse

Affaire suivie par : Stéphanie Pirad

Tél. : 04 74 45 62 74

Fax : 04 74 45 67 46

arim-bourg-en-bresse@hotmail.com

Procès verbal **de l'assemblée générale du RIA du 24 mai 2018**

Nombre d'adhérents : 1222

Quorum : 61 adhérents

Etaient présents ou représentés : 70 adhérents.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'ouverture de l'assemblée générale à 13h35.

Le président rappelle que l'année 2017 constitue le 2ème exercice plein et a vu une moyenne de 273 repas servis par jour (maximum observé : 442 repas un jeudi) – cf annexes.

Divers travaux (séparation des zones de préparation des plats chauds et froids en cuisine, isolation thermique de la zone de cuisson par rapport au self, protections d'angles, peinture du plafond d'un local de stockage) seront réalisés courant 2018.

Le financement est assuré à hauteur de 80 % par le Comité Interministériel d'Action Sociale (administrations associées : DDFiP-DDT-Préfecture- Police...), le reste étant pris en charge par l'ARIM (pour les autres usagers 0,40 € par repas supplémentaire).

Les travaux de mise aux normes électriques interrogent des usagers quant à leur réception à la fin de la construction. La Préfecture ayant levé les réserves afin de clore le marché, nous ne pouvons faire machine arrière. Du coup l'ARIM doit utiliser la garantie décennale des entreprises pour les obliger à finir correctement leur prestation.

Trois membres quittent la salle mais le quorum reste atteint.

Explications sur le compte de résultat :

Les reprises correspondent aux transferts de charges ; la TVA est payée à part.

La marge brute de 465 000 euros représente 74 % du chiffre d'affaires.

Elle est en léger retrait mais démontre une volonté d'achat de bons produits, à l'état brut et transformés sur place.

A noter que l'année 2017 a vu moins d'indemnisation pour arrêts de travail.

Les produits financiers consistent en des placements sur livrets et n'incluent pas les produits exceptionnels (tel que non-paiement de la taxe ordures ménagères).

Quelques dépenses en hausse de façon normale : autres achats et charges externes, petites réparations, maintenance du matériel, personnel intérimaire.

Indemnités de congés payés : 311 362 euros en hausse, ainsi que l'indemnité de fin de carrière.

La cotisation mutuelle est désormais obligatoire.

En 2016 figuraient encore 8 868 euros représentant les 40 centimes qui ne sont plus mentionnés sur les tickets. Ces montants n'apparaissent plus en 2017.

Le résultat est en baisse mais s'explique en partie par les moyens humains importants mis au service de la transformation des produits sur place, comparativement à d'autres structures de restauration collective.

Explications sur le bilan :

L'actif comporte les immobilisations et les amortissements d'une part, et les actifs circulants d'autre part, c'est-à-dire les stocks, créances et disponibilités.

Le passif regroupe les fonds propres et le résultat 2017.

Il n'y a pas d'anomalie décelée par le commissaire aux comptes pour le compte des usagers.

Suite à présentation des rapports:

- moral,
- financiers,
- de l'expert comptable,
- du commissaire aux comptes,

sont soumises à l'avis de l'assemblée générale les 4 résolutions suivantes :

1ère RÉOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2018, statuant sur l'activité de l'exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 (2ème année pleine), approuvent les termes du rapport d'activité, du rapport moral et du rapport financier présentés par le Conseil d'Administration. Ils donnent quitus aux Administrateurs de leur gestion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2ème RÉOLUTION

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, les membres de l'ARIM les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire approuvent les comptes de l'exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 qui leur sont présentés avec un excédent de 51 991 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3^{ème} RÉSOLUTION

Les membres de l'ARIM les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire décident d'affecter l'excédent de l'exercice 2017, soit la somme de 51 991 €, de la façon suivante :

- 21 991 € au compte report à nouveau ;
- 30 000 € au compte autres réserves, et représentant la part d'amortissement du matériel évalué à 0,40 € par rationnaire de l'état.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4^{ème} RÉSOLUTION

Les membres du CAAdm ont un mandat de 4 ans, les premiers sortants sont donc attendus en 2019.

Remplacement de F. Pourcheresse (retraîtée), administratrice élue des représentants de usager : remplacée par monsieur Gilles Delattre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

Q : Les chaises peuvent-elles être remplacées ?

R : Les tables et chaises ont été réalisées sur mesure et conçues par un architecte, cela semble donc difficilement envisageable.

Q : Une autre machine à café est-elle prévue ?

R : Elle est en cours de changement. 2/3 des usagers jugent le café trop cher (enquête). Or il faut se rappeler qu'il s'agit d'un café proche de celui servi en restaurant. Le prix restera à 90 cts mais un petit chocolat d'accompagnement est en réflexion.

Le jour dédié à l'omelette (faite à base d'œufs frais et non avec de la poudre d'œufs comme en restauration) sera désormais fluctuant.

Concernant les déchets, très faibles (5 sacs poubelle de 100 litres par jour), un contact avec ALEC est en cours pour une enquête anti-gaspi.

Ne pas hésiter à noter les remarques et commentaires sur le livre d'or !

A noter : le changement dans la présentation des entrées est remarqué et apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FAURE remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale à 14h15.

Le président

La Secrétaire

signé

signé

Philippe FAURE

Stéphanie PIRAD

Le présent document et ses annexes sont disponibles sur le site internet de l'ARIM.